

2BFST
Société par actions simplifiée au capital de 16 000 €
Siège social : 51, faubourg de Saint Dizier, 51300 VITRY LE FRANCOIS
892 314 600 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2026

Le 10 juin 2026,
A 18 heures 00,

Les associés de la société 2BFST se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au 51 faubourg de Saint Dizier à VITRY LE FRANCOIS (51300), sur convocation faite par courrier remis en mains propres contre décharge à chaque associé.

En application des dispositions des statuts, l'assemblée est présidée par Monsieur Laurent SINDICQ, Président.

.....Fabien FISCHER..... est désigné comme Secrétaire.

Le Président constate que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 16 000 sur les 16 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant plus de la moitié des actions est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion du Président,
- Le rapport sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux associés et de la réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Le dividende distribué est donc égal au montant du bénéfice dont la distribution a été décidée ci-avant soit 121 451,06 € augmenté de la somme de 28 548,94 € prélevée sur le poste de réserve disponible soit au total **150.000,00 €**, soit un dividende unitaire total de 9,375 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30 septembre 2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés décident de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Années	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
2024	100 000 €		
2023	100 000 €		
2022	0 €		

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 16 000

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Cette résolution est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

~~ADOPTÉE A LA MAJORITÉ~~ - REJETÉE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 121 451,06 € de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 121 451,06 €

Soit un bénéfice distribuable de 121 451,06 €

Une somme de 121 451,06 €
A titre de dividendes,

Le dividende par action s'élèvera à 7,5907 €.

En outre, l'assemblée décide, sur proposition du Président, de prélever une somme de **28.548,94 €** sur la réserve intitulée « Autres réserves » pour servir un dividende supplémentaire de 1,7843 € pour chaque action, ce dividende, entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40 %, devant être payé dans les mêmes conditions que celui prélevé sur les bénéfices.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 16 ccc

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Cette résolution est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

~~ADOPTÉE A LA MAJORITÉ~~

~~REJETÉE~~

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions réglementées liant la société à Monsieur Laurent SINDICQ, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Monsieur Laurent SINDICQ n'a pas pris part au vote, conformément aux dispositions légales, ses voix n'étant alors pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 3ccc

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Cette résolution est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

~~ADOPTÉE A LA MAJORITÉ~~

~~REJETÉE~~

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions réglementées liant la société à Madame Gwenaëlle BOUDE, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Madame Gwenaëlle BOUDE n'a pas pris part au vote, conformément aux dispositions légales, ses voix n'étant alors pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 1200
CONTRE :
ABSTENTION : /

Cette résolution est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ ~~ADOPTÉE A LA MAJORITÉ~~ ~~REJETÉE~~

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions réglementées liant la société à Monsieur Fabien FISCHER, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Monsieur Fabien FISCHER n'a pas pris part au vote, conformément aux dispositions légales, ses voix n'étant alors pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 1200
CONTRE :
ABSTENTION : /

Cette résolution est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ ~~ADOPTÉE A LA MAJORITÉ~~ ~~REJETÉE~~

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 1600
CONTRE :
ABSTENTION : /

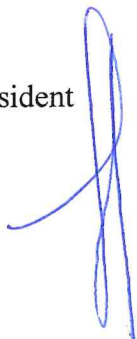
Cette résolution est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ ~~ADOPTÉE A LA MAJORITÉ~~ ~~REJETÉE~~

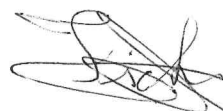
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal stroke crossing it.

Le Secrétaire

A complex, handwritten signature in black ink, featuring multiple loops and a horizontal base.

SAS 2BFST
51 FAUBOURG DE SAINT DIZIER
51300 VITRY LE FRANCOIS

BILAN AU
31/12/2025

Comptes annuels

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	852 233		852 233	833 333
ACTIF CIRCULANT	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				21 870
	Total de l'actif immobilisé (III)	852 233		852 233	855 203
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	2 047		2 047	2 749
	Charges constatées d'avance	2 745		2 745	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement (3)				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	86 695		86 695	155 926
	Total de l'actif circulant (IV)	91 487		91 487	158 675
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	943 720		943 720	1 013 878

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

(3) dont actions propres

21 870

Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (dont versé 16 000	16 000	16 000	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	RESERVES			
	Réserve légale	2 000	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	634 576	592 217	592 217
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	121 451	142 359	142 359
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	774 028	752 576	752 576
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			127 261
	Emprunts et dettes financières divers (2)	163 000	131 500	131 500
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 692	2 540	2 540
	Dettes fiscales et sociales			
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
	Total des dettes (1)	169 692	261 301	261 301
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
	TOTAL PASSIF	943 720	1 013 878	1 013 878
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		121 451,06	142 359,36	142 359,36
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		169 692	261 301	261 301
(2) Dont emprunts participatifs				

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			7 089	8 398
	Impôts, taxes et versements assimilés			(275)	
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			5	
Total des charges d'exploitation				6 819	8 398
RESULTAT D'EXPLOITATION				(6 819)	(8 398)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 819)	(8 398)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	150 000	150 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 610	3 668
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		151 610	153 668
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	1 470	2 910
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	21 870	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		23 339	2 910
RESULTAT FINANCIER		128 270	150 757
RESULTAT COURANT avant impôts		121 451	142 359
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		151 610	153 668
Total des charges		30 159	11 308
RESULTAT DE L'EXERCICE		121 451	142 359
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **943 720** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **151 610** euros et un total **charges** de **30 159** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **121 451** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evènements postérieurs à la clôture

Ci-après, les évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels et n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existante à la clôture : Néant.